

En 2020, à Mayotte, seulement 55 % des personnes de 15 ans ou plus déclarent pratiquer une activité physique ou sportive régulière, c'est-à-dire au moins une séance par semaine en moyenne. Cette part est nettement plus faible qu'au niveau national (65 %).

De fait, le nombre de licenciés en club est relativement faible. Ainsi, après la Guyane, Mayotte est la région française où le taux de licences sportives est le plus faible : 86 licences pour 1 000 habitants en 2022 contre 157 au niveau national. Les sports les plus prisés sont principalement le football, le handball et le basketball.

De 2017 à 2022, le nombre de licences sportives augmente alors qu'il diminue au niveau national. Si les femmes ne détiennent qu'un quart des licences délivrées à Mayotte en 2022, cette part augmente néanmoins sensiblement depuis 2017.

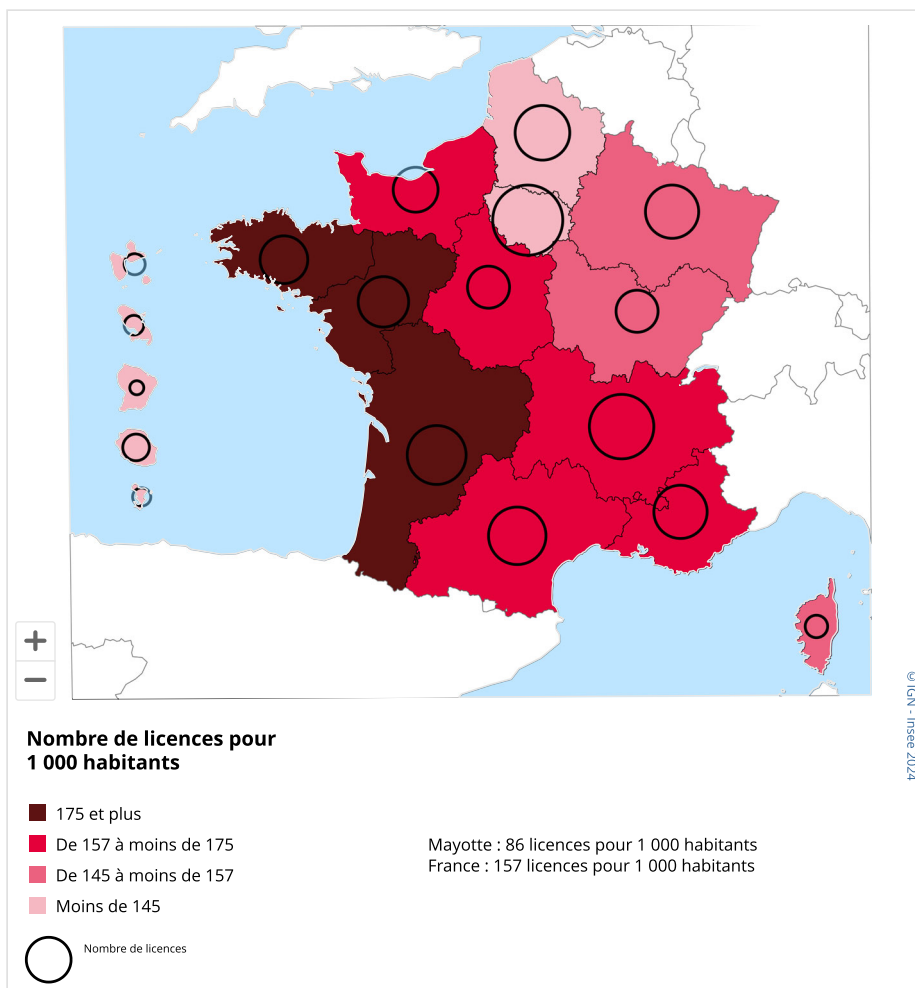
Comme ailleurs en France, la moitié des licences sont délivrées à des jeunes de moins de 20 ans.

Une pratique sportive moins répandue à Mayotte qu'au niveau national

Mayotte figure parmi les régions de France où la pratique sportive régulière est peu répandue, comme en moyenne dans les autres départements et régions d'outre-mer. En 2020, 55 % des 15 ans ou plus déclarent pratiquer régulièrement une activité physique ou sportive, c'est-à-dire en moyenne au moins une séance par semaine. Cette part est nettement moindre qu'au niveau national (65 %).

La plupart des activités physiques ou sportives se pratiquent de manière autonome en dehors de toute structure. À l'inverse, certains sports s'organisent autour de fédérations qui délivrent des licences sportives, nécessaires pour participer à des compétitions officielles. En 2022, 25 710 licences annuelles sportives sont délivrées par 380 clubs de l'île. Après la Guyane, Mayotte est la région où le taux de licence est le plus faible de France, soit 86 licences pour 1 000 habitants contre 157 au niveau national (**figure 1**).

Figure 1 – Nombre et taux de licences pour 1 000 habitants par région en 2022



Champ : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Sources : Injep-Medes, Recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports ; Insee, Estimations de population.

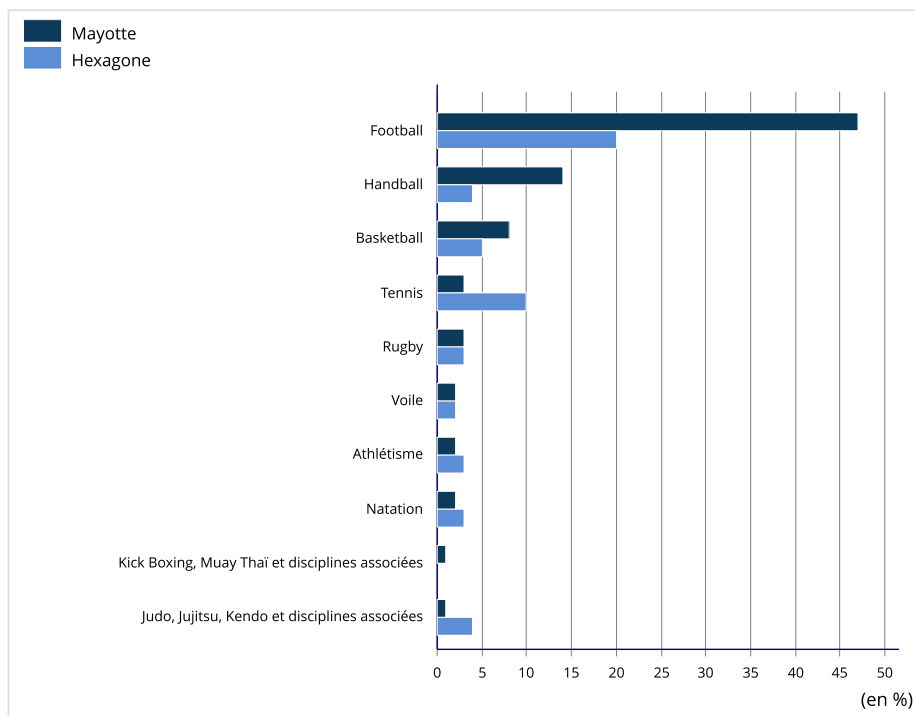
Football : sport encore plus prisé qu'ailleurs

À Mayotte, comme ailleurs en France, le football est le sport le plus prisé. En 2022, 11 980 licences ont été délivrées par la fédération française de football, soit 47 % de l'ensemble des licences de l'île (contre 20 % en moyenne dans l'Hexagone) (**figure 2**). C'est la région où ce sport occupe proportionnellement la plus grande place.

Avec 3 700 licences, le handball est le 2^e sport comptant le plus de licenciés à Mayotte alors qu'il se situe au 6^e rang au niveau national. En 2022, le nombre de licences de handball pour 1 000 habitants est 1,8 fois plus élevé qu'au niveau national. Pour le basketball (3^e sport à Mayotte), la part des licences est la 2^e plus élevée des régions de France, après les Pays de la Loire. La pratique de ces trois sports est facilitée par la présence à Mayotte de nombreuses installations « non spécialisées » telles que les terrains de grands jeux (football, rugby, etc.) et les plateaux et terrains de jeux extérieurs.

À l'inverse, certains sports, qui nécessitent des installations dédiées, tels que l'équitation, le tennis, le judo, le golf, la natation ou l'athlétisme sont très peu pratiqués à Mayotte, alors qu'ils le sont beaucoup dans l'Hexagone. En effet, à Mayotte, le taux d'équipement sportif est le plus faible de France.

Figure 2 – Top 10 régional des fédérations comptabilisant le plus de licences en 2022



Champ : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Sources : Injep-Medes, Recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports.

Une hausse du nombre de licences sportives entre 2017 et 2022

Entre 2017 et 2022, Mayotte enregistre la plus forte progression du nombre de licences sportives parmi l'ensemble des régions de France : +9 % contre une baisse de 2 % dans l'Hexagone. Cette hausse provient notamment de celle du nombre de licences détenues par les femmes : +31 % contre +4 % pour les hommes (hors fédération française de sauvetage et secourisme).

Par ailleurs, en cinq ans, certains sports comme l'athlétisme et le tennis se sont développés sur l'île, mais leur pratique reste très faible par rapport au niveau national. Malgré cette progression, le taux de licences diminue (88 ‰ en 2017 à 86 ‰ en 2022) dans un contexte de forte croissance démographique.

Peu de femmes et une majorité de jeunes parmi les détenteurs de licences sportives

Pratiquer une activité physique régulière fait partie des facteurs favorables à une bonne santé. Mais l'accès au sport est davantage limité pour les femmes à Mayotte, comme dans l'Hexagone. En 2022, les femmes détiennent seulement 6 900 licences sportives, soit 27 % des licences délivrées à Mayotte (contre 33 % dans l'Hexagone). En excluant les licences délivrées dans le sauvetage et le secourisme où les femmes détiennent 57 % des licences, cette part serait encore plus faible (24 %). Entre 2017 et 2022, la part des licences détenues par les femmes vivant à Mayotte augmente toutefois : +5,9 points contre +1,5 point dans l'Hexagone.

Le handball est le sport le plus prisé des habitantes de Mayotte. En 2022, elles détiennent plus de deux licences sur cinq. Le football est leur deuxième sport le plus prisé mais les femmes ne détiennent que 11 % des licences délivrées par cette fédération.

Avec un taux de licences de 132 pour 1 000 habitants, les hommes sont davantage licenciés dans le football, le handball et le basketball.

À Mayotte, les jeunes de moins de 20 ans sont moins représentés qu'ailleurs parmi les licenciés. Ils détiennent la moitié des licences délivrées à Mayotte comme dans l'Hexagone alors qu'ils représentent respectivement 54 % de la population mahoraise contre seulement 24 % de la population hexagonale. Ainsi, 2 % des licenciés sont âgés de 55 ans ou plus à Mayotte contre 15 % au niveau national.

Encadré - Collaboration entre l'Insee et l'Injep

Les éléments préparatoires à cette publication ont été réalisés dans le cadre d'une collaboration entre l'Insee et l'Injep. L'Injep, à travers sa mission des enquêtes, des données et études statistiques (Medes), constitue le service statistique ministériel (SSM) responsable des champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport.

Champ

L'étude porte sur 89 fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques, hors fédérations affinitaires, scolaires, para-sportives et fédération française d'échecs.

Les fédérations affinitaires, scolaires et para-sportives ne sont pas retenues car elles ne permettent pas de connaître le sport pratiqué. De plus, les pratiques de comptabilisation des licences de certaines fédérations multisports sont variables.

Sources

Chaque année depuis 1949, le recensement annuel des licences est réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports (119 en 2022) afin de capter les évolutions de la pratique sportive encadrée.

Au sens du recensement des licences, une licence annuelle est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences de plus courtes périodes, des autres titres de participations et de la simple adhésion à un club sportif. Le recensement des licences comptabilise les licences annuelles et non les licenciés.

L'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) est une enquête statistique publique menée tous les dix ans depuis 2000 par l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (Injep) et la Direction des sports auprès des personnes résidant en France âgées de 15 ans ou plus.

Une personne a une pratique régulière lorsqu'elle déclare avoir réalisé 52 séances d'activité physique et sportive (encadrées ou non) ou plus au cours des douze derniers mois, soit une fois par semaine en moyenne. La pratique est dite occasionnelle si le nombre de séances est compris entre une et moins de 52 séances. Les personnes pratiquant toutes leurs activités physiques exclusivement à des fins utilitaires (pour se déplacer et non pour faire de l'exercice) ne sont pas considérées comme pratiquantes, de même les activités de la balade, relaxation, baignade et échec sont exclus du champ.

Définitions

Le **taux de licences** est le nombre de licences pour 1 000 habitants. Ce taux intègre les licences de la fédération française de sauvetage et de secourisme (2 100 licences à Mayotte). Elles sont délivrées majoritairement dans le cadre professionnel, à l'issue de formations aux gestes de premier secours par l'association pour le développement des sauvetages et du secourisme (ADSS) à Mayotte.

Pour en savoir plus

- > (1) Clément A., Casteran-Sacreste B., Mauroux A., Brunet L., Jollivet J., Levasseur S., « **Panorama des licences sportives dans les fédérations olympiques de Paris 2024** », Insee Première n° 1992, avril 2024.
- > (2) Anne C., « **Les licences annuelles des fédérations sportives en 2022** » [🔗](#), Injep Fiches repères n° 2023/05, septembre 2023.
- > (3) Autain M., Didier M., Lefèvre B., Mauroux A., Raffin V., Vicard A., « **Les pratiques physiques et sportives en France** » [🔗](#), Injep, mars 2023.
- > (4) Didier M., Lefèvre B., Raffin V., « **Deux tiers des 15 ans ou plus ont une activité physique ou sportive régulière en 2020** », Insee Références, France, portrait social, édition 2022, novembre 2022.
- > (5) Albenque A., « **Accès à la pratique sportive** », Insee Références, La France et ses territoires, édition 2021, avril 2021.